



**DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-ANDRE**

COMMUNIQUE DE PRESSE

LUTTE CONTRE LE CHIKUNGUNYA

La ville de Saint-André informe la population qu'elle a décidé de mettre à la disposition des personnes âgées, des handicapés et des femmes enceintes des kits de produits répulsifs pour ne pas être piqués par le moustique, vecteur du chikungunya.

S'agissant des personnes âgées, les équipes du CCAS distribueront à toutes les personnes de plus de 60 ans qui bénéficient du minimum vieillesse le produit, en se déplaçant au domicile des personnes concernées.

S'agissant des personnes handicapées reconnues par la COTOREP et des femmes enceintes, elles voudront bien se rapprocher du CCAS pour obtenir le répulsif adéquate ou se faire connaître en appelant le : **0262-46-39-39** (numéro unique du CCAS) en cas de difficultés particulières de déplacement pour récupérer le produit.

Fait à Saint-André, le 10 février 2006

Le Maire Jean-Paul VIRAPOULLE